

18. En aucun cas, un salarié du club ne pourra occuper un poste à grande responsabilité administrative, tel que président, vice-président, Trésorier, Secrétaire. Il est impératif que pour des raisons déontologiques du sport amateur que le club reste sous la direction d'élus non rétribués.

19. **Une participation financière sera demandée à toutes les gyms participant aux compétitions pour le déplacement et pour l'hébergement.**

20. Le passage des bracelets, en fin de saison, est réservé aux gymnastes loisirs s'entraînant régulièrement : **moins de 10 absences.**

21. Ce règlement intérieur peut être modifié par le comité directeur et devra être approuvé par les votants de l'assemblée générale.

Ce règlement a été lu et approuvé par les votants de l'assemblée générale du club.

Gym 2000 Querqueville

Le comité Directeur